

Ville d'Allauch


Recensement citoyen

Tous les Français sont tenus, entre leur seizième anniversaire et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire, de souscrire à la mairie de leur domicile une déclaration en vue de leur participation à l'appel de préparation à la défense.

Cette déclaration peut être effectuée par le représentant légal. A cette occasion, une attestation de recensement est remise aux jeunes gens.

Attention ! cette attestation doit être soigneusement conservée car les mairies ne délivrent pas de duplicata. En cas de perte ou de vol, il faudra s'adresser au bureau du Service National.

Où s'adresser ?

- › A la mairie d'Allauch ou aux mairies annexes de la Pounche ou du Logis-Neuf;
- › En accédant au service en ligne sur le site internet mon.service-public.fr .

Pièces à fournir :

- › Livret de famille des parents;
- › Carte Nationale d'Identité de l'intéressé(e) ou passeport;
- › Justificatif de domicile de moins de 3 mois.

A noter : Si les délais sont dépassés, il est possible de régulariser la situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Les suites du recensement

- › Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée Défense et Citoyenneté (JDC);
- › Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation;
- › Le recensement permet aussi l'inscription d'office sur les listes électorales, dès les 18 ans du jeune.


CONTACT





SERVICES MUNICIPAUX

Service Population

Place Pierre Bellot
13190 Allauch

 04.91.10.48.71

 04.91.10.48.72

 04.91.10.48.73

 etatcivil@allauch.com

 [VOIR LA FICHE](#)

MAIRIE D'ALLAUCH

1 Place Pierre Bellot
13190 Allauch

HORAIRES D'OUVERTURE

Lun - Ven :
8h30 > 12h - 14h > 18h